



Trimanoc DG RAINCOAT®

Date d'émission 22-nov.-2011

Date de révision 09-déc.-2016

Numéro de révision: 1

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit	FBX02
Nom du produit	Trimanoc DG RAINCOAT®
Synonymes	Penncozeb WG RAINCOAT®
Substance pure/préparation	Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Fongicide
Secteurs d'utilisation	Applications agricoles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur	UPL Europe Ltd The Centre Birchwood Park Warrington WA3 6YNCheshire UK Tel. : +44 (0) 1925 819999 Fax : +44 (0) 1925 856075
Adresse e-mail	info.uk@uniphos.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670
France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Santé humaine

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - H317
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 - H361d

Environnement

Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - H400
--------------------------	--------------------

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H361d - Susceptible de nuire au fœtus
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
P391 - Recueillir le produit répandu

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

3. Composition/informations sur les composants

3.2. MÉLANGES

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
Mancozeb	-	8018-01-7	70 - 80	-	Skin Sens. 1 (H317) Repr. 2 (H361d) Aquatic Acute 1 (H400)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau Si les symptômes persistent, consulter un médecin
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
Inhalation	Amener la victime à l'air libre Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau
Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs
Endiguer l'eau de maîtrise de l'incendie pour élimination ultérieure

Moyens d'extinction appropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécial

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants
Sulfure de carbone
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Sulfure d'hydrogène

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome
Utiliser un équipement de protection individuelle
Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres
Éviter le contact avec la peau et les yeux
Éviter la formation de poussières
Utiliser un équipement de protection individuelle
Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Éviter la formation de poussière dans les endroits clos
 Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation
 Éviter le contact avec la peau et les yeux
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

Mesures d'hygiène

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes
 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
 Se décompose en présence d'acides forts

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Mancozeb			5 mg/m ³		

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau	Vêtements à manches longues.
Protection des mains	Gants de protection.
Protection respiratoire	En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas entreposer près d'acides forts
Tenir hors de portée des enfants
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition
Éviter la formation de poussières

10.5 Matières incompatibles

alcalin
Acides forts
Agents comburants forts
Sels d'ammonium quaternaire
Agents séquestrants

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre
Sulfure de carbone
Sulfure d'hydrogène
thiourée éthylène

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Effets locaux

Inhalation	.
Contact oculaire	.
Contact avec la peau	.
Ingestion	.

DL50 orale	> 5000 mg/kg (rat)
DL50 cutanée	> 2000 mg/kg (lapin)
CL50 par inhalation	4.8 mg/L (4 h) (rat)

Toxicité chronique

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'irritation de la peau.

Domage/irritation de l'œil Pas d'irritation oculaire.

Sensibilisation En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Effets cancérogènes N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales

Effets mutagènes NOAEL = 60 mg/kg

Effets sur la reproduction NOAEL = 150 mg/kg

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 1.18 mg/l
 CL50/48h/daphnie = 0.47 mg/l
 CL50/poisson/96 h = 0.2 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation

Nom chimique	Log Pow
Mancozeb	1.38

12.4 Mobilité dans les sols

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées
Mancozeb	Group III Chemical	

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

No de déchet suivant le CED 020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

AUTRES INFORMATIONS Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1 N° ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (Mancozeb)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601
Code de restriction en tunnel	(E)

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. (Mancozeb)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Polluant marin
14.6 Dispositions spéciales	274, 335, 966, 967, 969

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. (Mancozeb)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	A97, A158, A179, A197

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
EINECS/ ELINCS	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
PICCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
Chine	-
AICS (Australie)	Est conforme
KECL	Est conforme

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
 DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
 EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées
 PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
 ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
 IECS - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
 AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)
 KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16. Autres informations

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Date de révision 09-déc.-2016

Remarque sur la révision Sans objet

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la Fiche de données de sécurité